

Département de l'Yonne

\*\*\*\*\*



**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU SAMEDI 30 MARS 2024**

Heure : 11H30  
Séance : extraordinaire  
Date de convocation : 27/03/2024  
Date d'affichage : 11/04/2024

**ORDRE DU JOUR :**

***1. Candidature d'un boulanger pour la reprise du commerce communal***

Le samedi trente mars deux mille vingt-quatre, à onze heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jacques HERLAUT, Maire.

Étaient présents : M. BLANCHON BERNARD  
M. BOURDON JACQUES  
M. BOURDON JEAN-LOUIS  
Mme CABRER EVELYNE  
Mme DURAND NADEGE  
M. HERLAUT JACQUES  
Mme MORISSEAU MYRIANNE  
M. PEYNOT ERIC  
M. QUENTIN JEAN-FRANCOIS  
M. VAN STEENKISTE PHILIPPE

Était absente (excusée) : Mme STRABA NADEGE

A donné procuration : néant

M. le Maire procède à la vérification du quorum.  
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 11h30.

Secrétaire de séance : Mme Myrienne MORISSEAU en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

## **ORDRE DU JOUR**

**1. Candidature d'un boulanger pour la reprise du commerce communal**  
**Délibération n°2024/027 transmise en Sous-préfecture le 03/04/2024**

M. le Maire explique que, suite à l'annonce parue sur le site SOSVILLAGES, il a reçu une candidature spontanée pour la reprise du commerce communal de la boulangerie. Le candidat boulanger exerce actuellement en Saône et Loire mais il est en liquidation judiciaire depuis mars 2024.

Samedi 23 mars, il est venu visiter le commerce en présence de M. le Maire, Mme Nadège DURAND 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme Myrienne MORISSEAU et M. Jean-François QUENTIN, conseillers municipaux.

Suite à la visite, le boulanger a confirmé son intérêt pour le commerce de Vaudeurs.

M. le Maire donne la parole à M. Jean-François QUENTIN qui a contacté le liquidateur judiciaire afin d'avoir des renseignements concernant le candidat. Il s'avère qu'il a d'importantes dettes (sociales et autres) avec une possible interdiction de gérer un commerce.

De plus, M. le Maire avait également contacté le Maire de la commune où travaille le candidat. Le Maire lui a indiqué que le boulanger devait un an de loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
0	10	0

REFUSE la candidature de M. PARMANTIER pour la reprise de la boulangerie (commerce communal).

Séance levée à 11h45

Prochain Conseil Municipal le mardi 9 avril 2024 à 19h.

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS</b>	
N°2024/027	Candidature d'un boulanger pour la reprise du commerce communal

Nombre de conseillers		
En exercice : 11	Présents : 10	Ayant pris part aux votes : 10
<b>M. Jacques HERLAUT</b> <i>Maire</i>	Mme Nadège DURAND <i>1<sup>ère</sup> Adjointe</i>	M. Éric PEYNOT <i>2<sup>ème</sup> Adjoint</i>
M. Jacques BOURDON <i>3<sup>ème</sup> Adjoint</i>	Mme Nadège STRABA <i>Conseillère Municipale</i> <i>Absente excusée</i>	Mme Evelyne CABRER <i>Conseillère Municipale</i>
Mme Myrienne MORISSEAU <i>Conseillère Municipale</i>	M. Philippe VAN STEENKISTE <i>Conseiller Municipal</i>	M. Jean-Louis BOURDON <i>Conseiller Municipal</i>
M. Jean-François QUENTIN <i>Conseiller Municipal</i>	M. Bernard BLANCHON <i>Conseiller Municipal</i>	